



Les Etats européens, nouveaux promoteurs de l'institution totale? Le cas des Roms.

Par Jean Blairon, Jacqueline Fastrès et Caroline Garzoñ, asbl RTA

Le 16 octobre 2012, Le réseau International des Travailleurs de Rue organise à Bruxelles, au Parlement européen, une conférence-débat sur le thème "**Roms, travail de rue et politiques européennes**". Le Réseau motive ainsi son initiative : "Dans le cadre du débat sur les stratégies nationales d'intégration des Roms et en conformité avec les récentes recommandations politiques de la Commission pour la mise en œuvre du Cadre de l'UE pour l'intégration des Roms jusqu'à 2020, cet événement favorisera la discussion entre les représentants des institutions européennes, des experts clés et les acteurs de terrain sur les perspectives politiques et les pratiques efficaces dans ce domaine au sein de l'Union européenne."

Lors de cet événement, deux films seront projetés afin d'alimenter les discussions. L'un a été tourné en Serbie, l'autre dans trois pays faisant partie de l'Union européenne, la Roumanie, l'Italie et la Grèce.¹ Il nous a semblé utile de repartir des constats implacables que ces films contiennent pour planter le décor des enjeux qui se présentent au Réseau dans son rôle d'interpellation, qui doit se faire ici au niveau européen.

Septembre 2011. Une quarantaine de Roms réfugiés à la gare du Nord, à Bruxelles, sont expulsés. Ils se regroupent place Gaucheret. Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), décide de soutenir ces familles qui comportent de nombreux enfants, forcés de vivre dans des conditions inacceptables. Il met notamment à leur disposition le bus de son institution, afin de permettre aux enfants de dormir à l'abri.

Mai 2012. Le DGDE se rend en Serbie pour retrouver une de ces familles, retournée "volontairement" "au pays". La famille comptait 5 enfants, dont le plus jeune est né en Belgique; peu après leur retour en Serbie, l'aînée, Sunita, 11 ans, polyhandicapée, est frappée de pneumonie et décède.

Ce voyage du DGDE a fait l'objet d'un documentaire, *De Charybde en Scylla*. Par ce film sont illustrées, au travers d'un cas concret, la réalité quotidienne de nombre de familles roms et les discriminations et violences, visibles ou plus pernicieuses, dont elles sont victimes, ici comme là-bas. La question de la lutte contre ces violences se pose au Réseau. Nous souhaitons soutenir cette lutte en évaluant la nature et les fonctionnements de cette violence, tout en indiquant, à toutes fins stratégiques, la place que les Etats européens tiennent dans cette réalité.

Raconter l'indicible - catastrophe versus annexe

"Il est difficile de s'imaginer une famille de sept personnes dont cinq enfants sur les routes de l'exil et confrontée à ses multiples dangers", commente le journaliste, David Lallemand.

Raconter le périple de cette famille de Serbie jusqu'à la place Gaucheret, puis le retour en Serbie, n'est pas de ces récits qu'on fait au coin du feu. A la première vision du film, on est frappé par la complexité de ce parcours, qui n'est d'ailleurs pas raconté de manière chronologique, ce qui n'est pas une coquetterie cinématographique, mais qui révèle assez bien le cercle vicieux où sont englués ces gens : y a-t-il un début, y a-t-il une fin, à leur tragédie? "Catastrophe" répète Sofia, la mère, à propos de la mort

¹Le premier film, *De Charybde en Scylla*, est accessible sur le blog du DGDE, enlignedirecte.be. Le réseau International des Travailleurs de Rue s'est impliqué dans sa production.

Le second film, *Percorsi di cambiamento abitativo di Rom e Sinti* (sous-titré en anglais) est disponible en ligne au lien suivant: <http://vimeo.com/37727180>

de son enfant à leur retour. "Que vous dire? C'était un choc, c'est une catastrophe". Le terme revient à plusieurs reprises à divers moments du récit.

Les tournants de la vie de ces personnes sont des catastrophes. Le père a combattu durant la guerre de l'ex-Yougoslavie et en a gardé des séquelles psychologiques. Il a été agressé sans raison par des hommes du village voisin, des Serbes, à plusieurs reprises.

Les Roms, en Serbie, sont très discriminés. "**C'est du rejet de part et d'autre, jusqu'à ce qu'on ne sache plus où se mettre**", dit la mère. La peur, mais aussi l'espoir de pouvoir mieux soigner Sunita, ont été les deux leviers de leur départ. Par bribes, on apprend qu'avant de venir en Belgique, ils sont allés au Kosovo, pour trouver la même animosité à leur égard; puis ils ont fait une demande de protection en France, sont repartis en Serbie, et ont finalement échoué à la gare du Nord à Bruxelles, puis sur la place Gaucheret. Puis la Serbie, de nouveau.

Pour cette famille, c'est toujours la case "départ". Pourtant, lorsqu'il est question des Roms, on se demande toujours d'où ils viennent, jamais où ils iront. Cette famille, pour les Belges, venait de Serbie; à leur retour, pour les Serbes, elle venait de Belgique. "*La police questionne: pourquoi tu es parti?*".

Et pour l'Europe, elle est passé par la France, et la machinerie juridico-administrative se met en branle. Le règlement de Dublin II² organise en effet la répartition des demandes d'asile dans l'espace européen en désignant un seul responsable, parmi les pays traversés par les réfugiés. Communément, c'est le premier pays sollicité par le demandeur qui est chargé du dossier, mais pas systématiquement (cela dépend d'une série de critères, notamment familiaux). Dublin suspend la procédure, le temps que les Etats s'entendent entre eux et décident qui sera responsable.

Et la narration, dans le film, devient presque surréaliste, lorsque l'avocate de la famille développe les péripéties vécues par ses clients. Les arcanes juridiques sont incompréhensibles pour le commun des mortels, alors on imagine le désarroi de cette famille, qui ne parle pas le Français, avec un bébé qui vient de naître, et à qui un centre refuse l'accueil parce qu'il manque "l'annexe", un document avec photo d'identité. Sans "annexe" - le terme sera-t-il un des quelques mots de Français que Sofia n'oubliera jamais? -, c'est le retour (ou le détour, ou le départ?) en France, et la famille n'en veut pas, puisqu'elle a introduit un recours. Elle se retrouve alors à la rue. Sans solution matérielle pour attendre la décision des états européens (puisque, comme le souligne l'avocate, "le recours n'est pas suspensif du transfert", ce qui n'a aucun sens), la famille, n'en pouvant plus, finit par accepter le retour (ou le détour, ou le départ?) "volontaire" en Serbie³. Où Sunita meurt d'une pneumonie. Et où les discriminations recommencent.

Le choc de ces deux langages - celui de l'humain qui souffre des catastrophes qui lui arrivent et celui de la bureaucratie juridique parfois schizophrène - n'illustre pas seulement la lutte inégale du pot de terre contre le pot de fer; il est la trace tangible d'un positionnement politique européen de plus en plus frileux quant à la question de l'asile.

Double suspicion et double hypocrisie : le système en boucle

Le paysage juridique exposé par l'avocate de la famille est celui que découvrent tous les réfugiés en demande d'asile dans notre pays et en Europe. Dans l'ouvrage *Les Roms - chroniques d'une intégration impensée*⁴, nous avons montré que les diverses législations en vigueur sont loin d'être exemptes de

² Règlement (CE) n°343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers.

³ La famille est passée par l'organisme Caritas International, qui a développé des programmes pour migrants souhaitant rentrer dans leur pays d'origine. Ces programmes sont financés par le Ministère belge de l'intégration sociale. Pour plus de détails, voir <http://www.caritas-int.be/fr/activity/return-reintegration>

⁴ Sous la direction de Jacqueline Fastrès et Ahmed Ahkim, *Les Roms. Chronique d'une intrégration*

contradictions, et qu'elles sont en cela le reflet d'une hypocrisie des états riches, qui cherchent essentiellement à fermer la porte aux pauvres, tout en affichant des principes humanitaires et de droits de l'homme. Ce qu'a vécu cette famille illustre cet état de fait.

Elle est d'abord frappée d'une double suspicion circulaire, qui risque bien de lui coller à la peau définitivement. En arrivant chez nous, ses membres sont d'abord soupçonnés, comme toutes les personnes en demande d'asile, d'être de faux réfugiés. Rappelons-nous à cet égard les déclarations de Maggie de Block, à l'entame de son mandat de secrétaire d'Etat à l'asile et à l'immigration : 10% seulement des demandes d'asiles sont recevables. "*Cela veut dire que 90% de ces gens n'ont pas de raison de venir ici.*"⁵ Tout demandeur se retrouve donc statistiquement présumé fraudeur avant même que la procédure ne démarre.

De retour au pays dans les circonstances décrites supra, cette famille connaît la suspicion de la police. Les personnes qui sont parties et revenues sont interrogées: "*Pourquoi tu es parti?*" Le statut de traître succède à celui de fraudeur et permettra de justifier toutes sortes de contrôles et de vexations supplémentaires.

Et si d'aventure elle décidait de tenter de nouveau sa chance dans un pays européen, le fait d'être rentrée "volontairement" au pays ne fera que renforcer l'image de fraudeurs : s'ils sont rentrés "chez eux", c'est qu'ils ne risquaient pas grand-chose.

La sûreté présumée des pays d'origine devient de plus en plus un motif de refus de l'asile dans les pays européens. En Belgique, le 23 mars 2012, le Conseil des ministres a adopté⁶ une liste de "pays d'origine sûrs" composée de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Arym (Macédoine), le Kosovo, la Serbie, le Monténégro et l'Inde. "Pour les demandeurs d'asile originaires de ces pays, la procédure d'asile est accélérée. La charge de la preuve est inversée: le demandeur d'asile sera considéré comme n'ayant a priori pas besoin de protection. Il devra prouver "clairement" que son pays n'est pas sûr pour lui et qu'il craint avec raison d'y être persécuté ou d'y subir une atteinte grave."⁷

Pour Maggie de Block, si cette liste avait existé en 2011, "18% des demandes d'asile auraient pu être traitées via cette procédure accélérée"⁸ (en d'autres termes, être plus que probablement déboutées).

La famille de Sunita, lorsque les persécutions en Serbie (pays nouvellement sûr, donc) sont devenues insupportables, a d'abord tenté de se réfugier au Kosovo (considéré également comme un pays sûr). Mais les mêmes problèmes y ont recommencé, du chef d'une population différente : stigmatisation, problème d'accès à l'école, aux soins, au travail. Pour les Roms, l'Europe de l'Est dans son ensemble reste extrêmement inhospitalière, voire franchement hostile. Les constats en sont nombreux, rapportés par des sources au-dessus de tout soupçon, mais il n'empêche qu'il est fait comme si cette population ne risquait rien de plus qu'une autre, ce qui la dépouille par-là de droits à une protection.

Nous sommes ainsi face à un premier versant de l'hypocrisie des Etats. La liste des pays sûrs fait partie d'un impressionnant arsenal de mesures destinées à refouler les "*90% de personnes qui n'ont pas de raison de venir chez nous*". Nous avons relevé dans l'ouvrage cité supra un certain nombre des injonctions paradoxales et des situations cornéliennes auxquelles cet arsenal menait.

L'imagination des états est large lorsqu'il s'agit de trouver des subterfuges pour se débarrasser des

impensée, Charleroi, Ed. Couleur livres, 2012. Le chapitre évoqué ici est le chapitre 2, "Chronique politique et juridique", pp. 41 et sq.

⁵*La Libre Belgique* +, 11 janvier 2012, p.5.

⁶Décision adoptée en deuxième lecture le 11 mai 2012.

⁷Communiqué de presse du CIRE du 23 mars 2012, "La liste des pays sûrs n'est pas une solution miracle", <http://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection/720-co>

⁸http://www.rtf.be/info/belgique/detail_asile-adoption-definitive-par-le-conseil-de-la-liste-des-pays-surs?id=7767828

indésirables en évitant d'être accusé de discrimination⁹. Et même les Roms faisant partie de l'UE, qui bénéficient donc en principe de la libre circulation au sein de l'Union, se voient limiter cette libre circulation à trois mois, voire perdent même ce droit.

Le second versant de cette hypocrisie des Etats consiste en un défaussement de plus en plus prononcé de la responsabilité collective et sociétale qui leur incombe sur la responsabilité individuelle des personnes. Cela n'est pas un sort limité aux demandeurs d'asile: les chômeurs, chez nous, sont jugés à la même aune de responsabilité individuelle (s'ils ne trouvent pas du travail, ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas - ce qui relèverait d'une question politique et sociétale -, c'est parce qu'ils ne cherchent pas - et donc, c'est leur faute en plus d'être leur problème). Pour notre famille rom, le fait qu'on l'ait poussée au retour "volontaire", alors même qu'une procédure de recours était en cours, relève du même principe : "Prenez vos responsabilités personnelles, on va vous y aider", plutôt que "l'Etat prend ses responsabilités politiques et va vous aider". Bref, "Aide-toi et le ciel t'aidera".

Sauf qu'en "prenant leurs responsabilités" (c'est-à-dire la solution du désespoir, ce qui les "grille" définitivement) et en rentrant "chez eux" (où ils sont indésirables), la même hypocrisie recommence. Dans un campement de Roms près de Belgrade, un homme âgé témoigne ainsi dans le film : **"Quand on demande l'aide des services sociaux, on nous répond de trouver du travail. Mais je suis un vieil homme, je suis déclassé". En Serbie, trouver du travail, pour les Roms, est extrêmement difficile étant donné la stigmatisation qui les frappe. De même, la scolarisation des enfants est une condition préalable à l'octroi d'une aide de l'Etat. Mais cette scolarisation est rendue elle aussi très difficile. "Je n'ai pas les moyens de payer les fournitures scolaires"**, dit une mère. Et de l'aveu même de l'alter ego serbe du Délégué général aux droits de l'enfant, Tamara Luksic-Orlandic, Médiatrice adjointe de Serbie aux droits de l'enfant, il y a une grande animosité dans le chef des élèves à l'encontre des minorités, notamment Roms. La discrimination et l'intolérance frappent 80% des enfants roms à l'école.

De plus, de nombreux campements roms à Belgrade ont été démantelés et les familles évacuées vers la banlieue, ce qui rend la poursuite de la scolarité encore plus compliquée.

Habiter : le campement ou le camp, le taudis ou le container, l'électricité ou le travail

Littéralement, les Roms sont mis au ban de la ville, ils sont, comme le commente David Lallemand "légalement invisibles". Les camps roms ont été démantelés rapidement, les gens ont été prévenus 48 heures à l'avance. On leur a dit de ne pas prendre leurs meubles, car ils allaient être relogés en périphérie dans des containers aménagés. Le DGDE s'est rendu dans un de ces nouveaux campements. Alignements de containers dans un no man's land pelé. Difficile de ne pas se rappeler le Zigeunerlager d'Auschwitz-Birkenau. D'autant que des croix gammées ont été peintes sur certains de ces containers. Les Roms se plaignent de ce déménagement forcé. " *On était mieux là-bas [en ville], on avait plus de facilités. Les enfants doivent être nourris et scolarisés, et nous avions cela là-bas. Nous étions dans la ville, nous avions les médecins à proximité. Oui, il faisait sale là-bas, mais plusieurs familles y vivaient mieux. Plusieurs avaient construit des maisons. Ici, nous avons l'eau et l'électricité, mais nous n'avons pas de quoi nous nourrir, pas de quoi vivre, pas de travail.*" "Il y avait de meilleures conditions là-bas. Il y avait le métal pour le recyclage. Ici, il n'y a pas assez de bus pour aller en ville."

Les Roms ne sont pas prêts à troquer la possibilité de mener une économie locale, même précaire, même de seconde zone, mais ancrée au coeur de la ville, contre un semblant de confort moderne à l'écart de tout. Et même si leurs campements de bric et de broc les faisaient vivre dans un

⁹Cette imagination se trouve à tous les niveaux de pouvoir, d'ailleurs, y compris pour des éléments apparemment de "détail" qui favorisent une extrême violence institutionnelle : l'historienne Henriette Asséo, dans son ouvrage *Les Tziganes. Une destinée européenne*, Paris, Gallimard, nouvelle édition 2010 p.145. cite un exemple à propos des Gens du voyage. Pour pouvoir les refuser dans les campings sans les citer nommément, la France, dans les années '90, y avait interdit les caravanes à deux essieux.

environnement peu agréable, il l'était plus à leurs yeux que ces baraquements standardisés où ils n'ont même pas pu, pour certains, emmener leurs effets personnels.

La Médiatrice adjointe aux droits de l'enfant reconnaît que l'Etat aurait dû faire plus pour les Roms, mais, dit-elle, "on peut considérer que c'est, quelque part, un mieux pour eux par rapport à leurs conditions de vie". C'est l'argumentaire classique du colonialisme : c'est pour le bien des colonisés que les colonisateurs leur font subir une acculturation progressive. Ici, il s'agit d'une forme de colonialisme interne telle que le définit l'anthropologue cherokee Robert K. Thomas. "Le colonialisme interne vise des pratiques de type colonial qui ne s'exercent pas par un peuple sur un autre, mais par une partie de la société sur une autre. Les effets en sont équivalents : détérioration puis décadence des institutions propres de la partie de la population subordonnée, dévalorisation des rôles sociaux et des relations interpersonnelles qu'ils entretiennent, isolement social. Le colonialisme, qu'il soit classique ou interne, ne permet pas de changement réel d'une population, car il ne lui permet pas de faire ses expériences dans le cadre qui est le sien. La population ne change pas, elle se dégrade."¹⁰

Un certain nombre de paramètres entrent en ligne de compte dans ce cadre. La question du logement en est une. Habiter, ce n'est pas seulement avoir un toit sur la tête¹¹, c'est faire partie d'un maillage social, avoir des repères socio-géographiques, pouvoir faire des choix de vie. Ainsi, par exemple, dans le plan Habitat permanent de la Région wallonne, destiné à reloger sur base volontaire des personnes vivant en caravane ou en chalet dans des conditions précaires, un certain nombre de personnes ont refusé de partir, préférant leur milieu de vie naturel aux habitations sociales, refusant de se séparer de leur chien, tenant à leur mode de vie. De même, pour les Roms, tenir à son mode de vie, même dégradé, n'a rien d'une nostalgie folklorique : c'est au contraire un formidable exemple de résistance à l'adversité comme à l'adversaire, et le moyen de s'inscrire dans l'avenir en s'appuyant sur des valeurs propres.

Des relents d'institution totale

Le sort qui est réservé aux Roms en Serbie ne rappelle que trop, hélas, les procédés de l'institution totale dénoncés par Erving Goffman dans son ouvrage célèbre, *Asiles*¹². En observant le fonctionnement des asiles d'aliénés et les conditions de vie des malades qui y étaient soignés, Goffman a constaté que ces institutions, comme d'autres types d'institutions fermées (camps de concentration, prisons, mais aussi internats, casernes, etc.) pouvaient se comporter comme des institutions qu'il qualifie de "totales". Il s'agit pour lui d' "un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées"¹³. Un certain nombre de procédés y sont à l'œuvre, sous des variantes diverses, plus ou moins visibles ou plus subtilement dissimulées, mais qui toutes concourent au même résultat : "réaliser les conditions de la "mort au monde", c'est-à-dire la contre-organisation concentrée et systématique qui nie l'organisation d'une vie sociale humaine."¹⁴

Nous avons par ailleurs montré que ces procédés, que le totalitarisme (avec les camps de concentration) et le colonialisme (dans les camps de travail des grandes entreprises au Congo par exemple) ont hélas mis en œuvre, pouvaient se retrouver également dans des institutions ouvertes, sous une forme plus subtile mais tout aussi redoutable¹⁵. Ces similitudes doivent interpeller les Etats européens.

Force est de reconnaître que les mesures prises en Serbie à l'égard des Roms rassemblent la liste des

¹⁰Sous la dir de J. Fastrès et A. Ahkim, *Op. cit.*, p. 107.

¹¹Cfr l'analyse de Christine Mahy, "Habiter...bien plus qu'un toit", in *L'Esperluette*, Périodique trimestriel du CIEP/MOC, n°68, avril-mai-juin 2011, pp. 6-7.

¹²Erving Goffman, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, coll. Le sens commun, 1968.

¹³Idem, *Ibidem*, p.41.

¹⁴Robert Castel, dans la présentation de l'ouvrage de Goffman, *Op.cit.*, p. 30.

¹⁵J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais, E. Vanhée, *L'institution recomposée. T.2, L'institution totale virtuelle*, Bruxelles, Ed. Luc Pire, coll. Détournement de fond, 2001.

procédés mis au jour par Goffman :

- **isolement** (en périphérie inhospitalière et sans ressource);
- **cérémonies d'admission** qui ont pour but de mettre les personnes sous statut inférieur et fragilisé (les croix gammées sur les containers, rappelant douloureusement l'institution totale absolue que furent les camps de concentration, dont les Roms ont été les victimes longtemps oubliées);
- **dépouillement des objets personnels et symboliques** (sous prétexte que le logement est équipé), ce qui permet d'enlever la marque de la personnalité et réduit à l'état de numéro;
- **dégradation de l'image de soi** (en réduisant les personnes à des inutiles au monde et la communauté à un groupe sans institution) qui mène à la désespérance;
- **contamination des territoires personnels** (agressions injustifiées et aléatoires, suspicion policière, expulsions sans ménagement, promiscuité forcée);
- **rupture du sujet avec ses actes**, notamment par des attentes incohérentes (comme conditionner l'aide à des éléments impossibles à réaliser parce que tout est fait pour que cela ne soit pas réalisable: trouver du travail, envoyer ses enfants à l'école).

Des constats similaires dans l'Union européenne

Le second film que nous souhaitons commenter, *Percorsi di cambiamento abitativo di Rom e Sinti*, traite de cette très délicate question du logement des Roms en Europe.

Il a été produit dans le cadre d'un projet pilote nommé Transition. Le projet Transition est le résultat d'une initiative européenne également soutenue par Dynamo International, subventionnée par le programme Progress de l'Union européenne, et ayant comme partenaires les plateformes italienne, grecque et roumaine du Réseau international des travailleurs sociaux de rue.

Le projet, allant de juin à décembre 2011, se concentrait sur les problèmes de logements rencontrés par les Roms d'Italie, de Grèce et de Roumanie.

Les témoignages recueillis dans ce film et lors des rencontres organisées dans le cadre du projet Transition font écho à celui des Roms de Serbie: des familles sont expulsées de l'endroit où elles vivaient précieusement, parfois depuis plus de 20 ans, et l'éviction est annoncée à peine quelques jours à l'avance; le relogement les cantonne dans des endroits isolés, en périphérie, et souvent dans des lieux inopportuns, avec des conditions de promiscuité dégradantes.

Une mère dit "*nous sommes 24 personnes dans le logement, voyez la salle de bain, comment se laver?*". Un père dit : "*On nous a mis au milieu des ordures. Nous ne sommes pas des ordures.*" Les Roms souffrent d'être coupés du monde. L'exil forcé vers les campagnes et les banlieues les "déconnectent" littéralement, socialement comme techniquement. L'accès aux travaux qu'ils maîtrisent leur est coupé, et ces citoyens doivent se débrouiller dans un nouvel environnement inconnu, mais avec des stéréotypes qui leur collent à la peau et qui, eux, ne changent pas.

Tous ces petits "riens" qui font un ancrage social et qui procurent des ressources (minimes, pouvant paraître dérisoires, mais qui ensemble font qu'on tient) disparaissent. Une mère explique ainsi qu'avant leur départ forcé, ses enfants avaient accès à internet pour faire leurs travaux scolaires via le cybercafé du coin. Exit le cybercafé, et pas d'accès à internet là où on les poussés.

Le projet Transition montre que l'idée qu'on se fait généralement des Roms et de leur habitat est erronée. On les voit (fort opportunément parfois) nomades; c'est loin d'être toujours le cas. Souvent, ils ne choisissent pas de bouger, on les fait bouger. Parce qu'ils sont (depuis 20 ans...) sur un terrain non autorisé; parce que la municipalité doit construire des infrastructures collectives, parce que, parce que...

Leurs modes de logement sont plus variés qu'on ne le pense, et si beaucoup sont confinés dans des baraques précaires, ce n'est que parce qu'ils sont pauvres. Le projet Transition met en évidence la demande de solutions distinctes selon les besoins des personnes dans des situations spécifiques, avec des histoires et des besoins individualisés. La ghettoïsation n'est en tout cas pas la solution souhaitée par les Roms : s'ils tiennent à leur culture et à leur organisation en familles, il tiennent tout autant à faire partie de la société et à vivre au milieu des autres.

Les associations de travailleurs de rue, fortes de ces enquêtes qui se confortent malheureusement, doivent insister sur l'importance de ne pas faire des Roms des personnes "à part", mais d'en faire des personnes "à part entière". Dans leur travail, elles ne cherchent pas à les amener à quelque chose qui serait mieux pour eux (sur le mode du colonialisme interne, le mieux étant pensé de l'extérieur), mais à leur fournir une aide pour des démarches, une meilleure connaissance de leurs droits, des clés pour appréhender leur situation et parler pour eux-mêmes. En matière de logement, il est essentiel d'associer ces populations à la réflexion. Le Réseau International des Travailleurs de Rue se doit de témoigner de l'inacceptable et de réclamer la fin des attitudes humanitaires hypocrites et des solutions pensées sans les personnes elles-mêmes.

Un rapport a été produit au terme du projet Transition¹⁶. Le 16 octobre 2012, les recommandations issues notamment de ce projet y seront exposées; **les enjeux en sont importants, alors même que la Commission européenne vient, le 23 mai 2012, d'inviter les Etats membres à mettre en œuvre des programmes nationaux pour l'intégration des Roms**¹⁷. Le Réseau International se doit donc de montrer que la situation des Roms est un révélateur d'une régression des politiques sociales en Europe et que la voie à suivre, outre un renforcement de ces politiques, doit cesser d'être technocratique.

¹⁶Transition project. Research on the housing issues of Roma, Italy, Romania, Greece, July/December 2011.

¹⁷ voir [IP/11/400](#), [MEMO/11/216](#)) et [IP/11/789](#).